

l'esprit grand ouvert



## Signature du Nouveau contrat régional du Pays Yon et Vie

La Région amplifie sa politique de soutien aux territoires

### DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse .....	p.2
Une nouvelle politique régionale en faveur des territoires .....	p.4
Projets : synthèse financière et cartographie .....	p.5

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

[nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr)





La Roche sur Yon, le 16 mai 2013

## La Région aménage le territoire Signature du Nouveau contrat régional du Pays Yon et Vie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tramway, structures petite enfance, zones d'activités, salles de sport ou de spectacle... Les équipements et les projets qui comptent pour les habitants se construisent à l'échelle d'un bassin de vie tout entier. C'est l'objet de la nouvelle politique territoriale adoptée en juin 2011 par la Région des Pays de la Loire que de contribuer à l'émergence de tels projets avec une enveloppe globale de 300 millions d'euros. Jean-Pierre Le Scornet, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de l'aménagement et des contrats de territoire et Jacques Auxiette, Président du Syndicat mixte du Pays Yon et Vie, signaient aujourd'hui ensemble le nouveau contrat régional du territoire s'inscrivant dans ce cadre, avec une aide régionale de 6 036 000 € pour 15 actions générant 15 810 445 € de travaux.

La Région des Pays de la Loire renforce encore son soutien aux territoires avec un engagement financier maintenu à hauteur de 300 millions d'euros. La Région confirme ainsi sa volonté de jouer pleinement son rôle de moteur de la relance, de l'investissement et de l'emploi dans les territoires. Comme lors du plan de lutte contre la crise en 2009, puis du Plan d'accompagnement des mutations, la Région confirme sa volonté de construire l'avenir dans les territoires.

Les « nouveaux contrats régionaux » prennent la suite du dispositif des CTU, dont le bilan très positif est reconnu par tous, et en renforcent l'ambition. L'objectif est de continuer à s'appuyer sur les élus et les acteurs locaux pour apporter des réponses de proximité aux mutations en cours. La Région réaffirme dans sa nouvelle politique contractuelle l'importance du principe de subsidiarité : ce sont les acteurs locaux, au plus près des besoins de leurs territoires, qui définissent les projets que la Région cofinance. « **Les nouveaux contrats régionaux reposent sur la culture de la responsabilité territoriale. C'est aux élus et aux acteurs locaux de chacun des territoires de prendre l'initiative et de construire en lien avec la Région les réponses qui incarnent l'espoir et l'avenir.** » explique Jean-Pierre Le Scornet.

Au-delà de sa politique territoriale, la Région conduit d'autres politiques publiques pour lesquelles une réflexion simultanée des territoires est utile. Les nouveaux contrats régionaux favorisent une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence de l'intervention de la Région sur un même territoire, consolidant ainsi les projets réalisés ou soutenus par la Région au titre de ses politiques sectorielles

**Le Nouveau contrat régional signé aujourd'hui avec le Pays Yon et Vie couvre l'Agglomération de la Roche sur Yon et la Communauté de communes Vie et boulogne. Ce territoire rassemble 23 communes et 112 591 habitants (population recensée en 2006).**

### Des réalisations qui changent le quotidien

**Le Nouveau contrat régional 2012-2015 du Pays Yon et Vie prévoit de soutenir 15 opérations pour une enveloppe de plus de 15 M€. La Région participe financièrement à hauteur de 38 %.**

L'élaboration du contrat a été menée à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Yon et Vie.

Les actions inscrites au Nouveau contrat répondent aux priorités régionales et aux attentes de la Région en termes d'aménagement d'un territoire aux enjeux spécifiques :

- des communes très hétérogènes
- une localisation retro-littorale attractive
- un pays majoritairement rural.

Les actions sont recentrées autour de projets et d'enjeux forts du territoire notamment en termes de santé, de développement des circuits courts alimentaires, de transition énergétique, de développement économique et de services structurants à la population.



- **économie, emploi et formation :**

Neuf actions sont programmées sur ces thématiques totalisant 1 616 400 € soit 27 % de la dotation régionale et portant principalement sur des opérations d'immobilier d'entreprises sur l'agglomération de la Roche sur Yon et sur la Communauté de communes de Vie et Boulogne et trois actions de sensibilisation des jeunes à la création d'entreprise, l'agriculture de proximité et le tourisme.

- **environnement, l'énergie, le transport :**

Cette rubrique totalise 88 000 € soit 1,45 % de la dotation pour une action concernant la poursuite du travail sur le Plan climat énergie du Pays Yon et Vie, notamment sur les thématiques de valorisation des initiatives de l'économie sociale et solidaire dans ce domaine ou encore du développement de la filière bois-énergie.

- **solidarités humaines et territoriales :**

Cette thématique totalise 4 192 000 € soit 69 % de la dotation du contrat.

66 % de la dotation du contrat sont affectés à deux opérations phares du programme de La Roche sur Yon Agglomération avec la création d'une structure multi accueil et la construction d'un équipement aquatique. Une opération concerne la mise en œuvre du projet de santé, déclinaison du diagnostic santé et du travail de définition du projet enclenchés dans le cadre du précédent contrat.

**Au-delà des actions inscrites dans le Nouveau Contrat, la Région intervient également sur des projets structurants au titre de ses politiques sectorielles :**

- Aide à la création d'entreprises, soutien aux PME via la performance industrielle
- Réalisation d'une piste cyclable entre la Roche sur Yon et le Haut Bocage
- création d'une nouvelle desserte entre la Roche sur Yon et Nantes, avec de nouveaux arrêts à Belleville sur Vie
- réalisation d'un parking vélo sécurisés à la gare de la Roche sur Yon, aménagement d'un parking de 38 places et de stationnements vélos à Belleville sur Vie,
- travaux relatifs aux économies d'énergie pour des particuliers,
- Contrat régional de bassin versant de la Sèvre nantaise, Contrat Nature du Pays Yon et Vie et actions en faveur de la biodiversité.
- Construction du pôle culturel yonnais et des équipements aquatiques de La Roche sur Yon et de Saint Florent des Bois,
- Restauration du château de Nesmy et des œuvres pour le musée municipal de la Roche sur Yon,
- Aménagement d'une maison d'accueil de jour pour personnes sans domicile à la Roche sur Yon,
- Travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux,
- Acquisition de matériel de télémédecine dans le cadre du réseau Réti Ouest etc...

**Depuis 2010, et toutes politiques confondues, la Région a investi près de 39 M€ sur le territoire Yon et Vie**

### **Focus sur le « Centre multi accueil de la Vallée Verte » à La Roche sur Yon**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance à la Communauté d'Agglomération depuis le 1er janvier 2010. L'accueil collectif de la petite enfance est un des besoins forts exprimés par les communes du territoire de l'agglomération. La Roche-sur-Yon Agglomération s'est fixée trois objectifs pour pouvoir y répondre :

- maintenir un équilibre entre accueil collectif et accueil individuel,
- offrir un choix de mode de garde aux parents,
- mailler le territoire et proposer une offre d'accueil collective répondant aux besoins et aux ménages dont les revenus sont les plus modestes.

Une étude de besoins réalisée avec la collaboration de la CAF de la Vendée, a démontré les insuffisances en matière de mode de garde des jeunes enfants de 0 à 4 ans sur la partie sud du territoire. L'agglomération a donc décidé de réaliser deux nouveaux multi accueils à la Chaize le Vicomte (26 places) (financé à hauteur de 205 605 € dans le précédent CTU) et aux Clouzeaux (36 places) et d'ouvrir deux nouveaux Relais Assistantes Maternelles.

Au-delà de la construction de ces nouveaux équipements, la Communauté d'Agglomération a fait réaliser un diagnostic territorial en vue d'établir un schéma directeur de la petite enfance.

L'un des axes prévoit l'amélioration de la qualité d'accueil sur certains équipements vieillissants ne répondant plus aux normes. La construction du nouveau multi accueil de la Vallée Verte d'une capacité de 51 places viendra ainsi en remplacement d'équipements existants (multi accueil des Jaulnières, mini crèche de la Vigne aux Roses et des Jaulnières).

**Sur ce projet de création d'un centre multi accueil à la Roche sur Yon, la Région intervient, au titre du Nouveau Contrat Régional 2012-2015, à hauteur de 1 M€, soit 46 % d'une dépense globale estimée à 2 189 867 €.**



## En savoir plus sur les Nouveaux contrats régionaux

# Quand la Région aménage le territoire

Une ambition renforcée, 300 M€ et des centaines de projets financés dans les territoires.

L'aménagement du territoire est une compétence forte des Régions qui ont pour mission d'assurer un développement équilibré de leur territoire. En Pays de la Loire, toutes les aides directes aux collectivités locales, mais aussi toutes les actions de politique publique (économie, formation, transports...) répondent donc à cet objectif. Un des outils privilégiés est le « Nouveau contrat régional », un contrat entre la Région et un territoire, qui va permettre de soutenir l'initiative locale et la capacité d'agir des élus locaux et de disposer d'une vision globale de l'intervention régionale afin de répondre aux réels besoins des territoires et de leurs habitants. Ces Nouveaux contrats régionaux prennent le relais des CTU. Ceux-ci ont permis depuis 2004 de contractualiser avec 49 territoires (99% des Ligériens) et mobilisé une enveloppe globale de 380 M€ qui a permis de soutenir près de 3 100 actions sur les territoires, représentant, par l'effet de levier des aides régionales, près d'1,8 milliard d'euros d'investissements.

Avec le Nouveau contrat régional, la Région amplifie son action pour et avec les territoires et leur forces vives, en renforçant la dimension stratégique et le développement des territoires tout en maintenant son effort financier avec la volonté de mieux anticiper les changements prévisibles en termes d'évolutions démographiques, économiques ou sociales.

### Nouveaux contrats régionaux, qui fait quoi ?

- **La Région**

La Région des Pays de la Loire a affirmé 3 priorités : **l'économie, l'emploi et la formation ; les solidarités ; les mobilités et l'environnement**. Mais elle laisse les territoires décider de leurs propres urgences. Elle signe avec ces territoires des contrats qui permettent de cofinancer leurs projets, en même temps qu'elle déploie localement ses politiques thématiques : transport, formation, lycées...

Par ailleurs la région a créé un **Fonds régional d'études stratégiques (FRES)**. Doté de 2 millions d'euros sur une période de trois ans, le FRES aide les territoires à analyser leurs besoins et à élaborer des réponses.

- **Les territoires**

Les territoires de projets sont variables, d'une à plusieurs intercommunalités, parfois engagés dans un Schéma de cohérence territoriale (Scot). Ces territoires et leurs élus prennent l'initiative de leurs projets, que la Région viendra co-financer. Avec le Nouveau contrat régional, la Région veut favoriser les contractualisations à l'échelle des Scot, (ceux-ci deviendront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017). « **Les enjeux de stratégie territoriale, notamment autour du développement durable apparaissent plus clairement quand on les regarde à la bonne échelle, à savoir le Scot. Ce dernier permet de bien réfléchir aux grandes questions des territoires : urbanisation, déplacements, logement, zone d'activités, environnement... Sans que le contrat soit forcément signé à cette échelle, il nous apparaît très utile que la réflexion soit menée sur ce périmètre** » explique Jean-Pierre Le Scornet, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de l'aménagement et des contrats de territoire.

**Rappel : la Région des Pays de la Loire compte 5 départements, 1 502 communes, 203 cantons, 134 EPCI à fiscalité propre, 31 Scot arrêtés et en cours, 50 territoires de contractualisation**

- **Les conseils de développement**

Ces assemblées consultatives, représentant la société civile (associations, chambres consulaires, citoyens volontaires) sont associées à l'élaboration des projets des territoires.

#### L'Assemblée des territoires

Créée en 2011, cette instance réunit une fois par an les élus régionaux aux côtés des élus locaux et de tous les partenaires de l'aménagement du territoire : conseils de développement, chambres consulaires... Ce moment de rencontre, d'échange et de synthèse permet de construire une vision partagée de l'aménagement des territoires des Pays de la Loire.

#### Chiffres clés

**99,5%**

En Pays de la Loire, 99,5 % du territoire et 99,7 % de la population sont couverts par des intercommunalités qui signent des contrats avec la Région.

**200 millions d'euros**

C'est le montant des financements régionaux qui seront accordés sur 3 ans aux Nouveaux contrats régionaux.

**Un impact multiplié par 5**

En effet, 1 euro investi par le conseil régional, ce sont 5 euros investis sur le territoire via l'effet de levier.

**56 % et 44 %**

Les crédits régionaux sont répartis sur le territoire au plus près du poids démographique de chaque zone : 56 % aux territoires ruraux, 44% aux territoires urbains.



## Annexe n° 2 : tableau financier des actions

Champ d'intervention du Contrat	N°	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Montant global estimatif en €	HT / TTC	Plan de financement prévisionnel			
						Maître d'ouvrage	Région (contrat)	%	Région hors contrat
1. Economie et emploi	1	Aménagement du Centre d'Affaires de Beaupuy (La Roche-sur-Yon)	la roche-sur-yon agglomération	58 530	HT	11 708	48 824	80	0
	2	Rénovation de la pépinière d'entreprises de La Roche sur Yon Agglomération	la roche-sur-yon agglomération	526 970	HT	297 294	188 676	36	0
	3	Réalisation d'une pépinière d'entreprises Eco-exemplaire à Aizenay	Communauté de Communes VIE et BOULOGNE	657 240	HT	264 940	312 300	48	0
	4	Réalisation d'une pépinière d'entreprises éco-exemplaire au Poiré sur Vie	Communauté de Communes VIE et BOULOGNE	652 570	HT	280 270	312 300	48	0
	5	Réalisation d'une pépinière des entreprises éco-exemplaire aux Lucs sur Boulogne	Communauté de Communes VIE et BOULOGNE	631 700	HT	239 400	312 300	49	0
	6	Sensibilisation des Jeunes à la création d'entreprise	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	40 000	TTC	8 000	32 000	80	0
	7	Maintien et développement de l'agriculture de proximité	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	110 000	TTC	22 000	88 000	80	0
	8	Promouvoir et valoriser le tourisme du Pays Réflexion sur la mise en place d'un pôle touristique	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	80 000	TTC	16 000	64 000	80	0
	9	Création d'un nouvel office de Tourisme	la roche-sur-yon agglomération	530 000	HT	260 000	250 000	47	0
<b>Sous Total 1</b>				<b>3 267 010</b>		<b>1 399 610</b>	<b>1 616 400</b>	<b>49</b>	<b>0</b>
2. Environnement, énergie et transports	10	Mise en oeuvre du Plan Climat Energie Territorial	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	110 000	TTC	22 000	88 000	80	0
<b>Sous Total 2</b>				<b>110 000</b>		<b>22 000</b>	<b>88 000</b>	<b>80</b>	<b>0</b>
3. Solidarités humaines et territoriales	11	Mise en oeuvre du projet de santé	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	240 000	TTC	48 000	192 000	80	0
	12	Construction d'un multi accueil sur la Roche sur Yon Agglomération	la roche-sur-yon agglomération	2 189 867	HT	934 887	1 000 000	46	0
	13	Construction d'un équipement nautique	la roche-sur-yon agglomération	9 809 069	HT	5 686 447	3 000 000	31	791 169
<b>Sous Total 3</b>				<b>12 238 935</b>		<b>6 669 314</b>	<b>4 192 000</b>	<b>34</b>	<b>791 169</b>
4. Ingénierie	14	Ingénierie du Contrat	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	164 500	TTC	32 900	131 600	80	0
	15	Animation du Conseil de développement	Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie	10 000	TTC	2 000	8 000	80	0
<b>Sous Total 4</b>				<b>174 500</b>		<b>34 900</b>	<b>139 600</b>	<b>80</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>				<b>15 810 445</b>		<b>8 125 824</b>	<b>6 036 000</b>	<b>38</b>	<b>791 169</b>



Annexe n° 1 : Cartographie des projets

